

Séance ordinaire du 26 septembre 2024

L'an 2024, le 26 septembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFEUILLADE, Pascal COURTAZELLES, Harrag KOUTCHOUCK, Pierre DURAND, José MARTIN Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie FONTENEAU, Céline BAGOLLE, Alice PLATRIEZ, Sylvie AYAYI

EXCUSES :

Monsieur Cédrick CHALARD ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné procuration à Madame Alice PLATRIEZ
Madame Sylvie BRISSON
Madame Sybil PHILIPPE
Madame Laetitia DA COSTA
Monsieur Luc DUTRUCH

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre COTSAS

Date de convocation : 20/09/2024

Nombre de Conseillers : 22
Nombre de Conseillers en exercice : 22
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 17
Nombre de suffrages exprimés : 17

D.2024-09-06 : Budget DM n°2 Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal 2024,
Considérant la nécessité de procéder à des ajustements tels que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :
- Adopter la décision modificative n°2 au budget principal telle que détaillée comme suit :

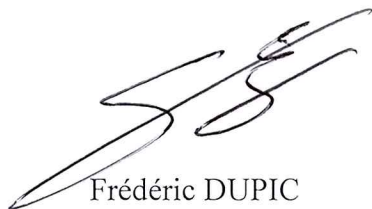
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458104-845 : Création giratoire Crématorium Sainte Eualie	0,00 €	177 519,18 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458104 : Création giratoire Crématorium Sainte Eualie	0,00 €	177 519,18 €	0,00 €	0,00 €
R-458204-845 : Création giratoire Crématorium Sainte Eualie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	177 519,18 €
TOTAL R 458204 : Création giratoire Crématorium Sainte Eualie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	177 519,18 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	177 519,18 €	0,00 €	177 519,18 €
Total Général		177 519,18 €		177 519,18 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Approuver la décision modificative du n°2 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

Fait à Saint-Loubès, le 26 septembre 2024

Le Président



Frédéric DUPIC



Le secrétaire de séance

Pierre COTSAS



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr